

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 235

présenté par

Mme Boistard, M. Bataille, M. Loncle, M. Bays, M. Bricout, M. Delcourt, M. Lefait, M. Françaix,
M. Buisine, Mme Bourguignon, Mme Guilbert, M. Janquin et M. Cotel

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« et Lorraine »

les mots :

« , Lorraine et Champagne-Ardenne ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 11.

III. – En conséquence, compléter l’alinéa 14 par les mots :

« et Picardie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une nouvelle délimitation des régions est un enjeu majeur qui nous engage pour les futures décennies. La carte proposée vise au développement global de ces territoires en s’appuyant sur les infrastructures existantes et projetées et sur les coopérations d’ores et déjà établies. Cette nouvelle carte qui pourrait recevoir l’adhésion des citoyens de par sa cohérence économique, historique et culturelle, permettra d’avoir des régions plus fortes dans une compétition européenne et mondiale de plus en plus prononcée.

La fusion entre le Nord-Pas de Calais et la Picardie est la plus cohérente en ce qui concerne ces deux territoires. Ces deux régions partagent des dynamiques économiques communes, des défis

communs, des projets communs. Elles partagent une culture, une langue, une histoire et surtout, leurs populations souhaitent se tourner vers l'avenir ensemble.